



Trouver un assistant sur Paris pour une injonction de payer

Par **nicolas2**, le **21/08/2013** à **15:08**

Bonjour,

Je vais devoir faire une injonction de payer auprès d'un TGI, mais je ne sais pas très bien comment faire.

Je ne souhaite pas donner ça à un avocat, car je n'ai pas besoin de conseils hyper pointus, et il s'agit d'une procédure assez simple. De plus j'aimerais apprendre comment faire afin d'être plus autonome et pertinent si le cas se représentait.

J'ai donc 2 questions à poser au forum :

- Pensez-vous que trouver un étudiant en droit degourdi est une bonne idée ?
- Ou poster une annonce ? (évidemment si vous êtes intéressé, contactez moi)

Par **youris**, le **21/08/2013** à **16:32**

bjr,
pour une action auprès du TGI, l'avocat est obligatoire.
cdt

Par **janus2fr**, le **21/08/2013** à **16:43**

Bonjour youris,
Pas pour une injonction de payer. Il l'est seulement si le débiteur fait opposition.

Par **louison123**, le **22/08/2013** à **10:35**

Le Tribunal compétent sera en fonction du montant de votre créance, vous avez à remplir un formulaire CERFA accompagné d'une lettre explicative et des documents justificatifs adressés au tribunal.